

Demande de clés de service

Conditions générales d'obtention des clés de service conformément au règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses du 27 février 1978 (RALCI L 5 05.01)

Les demandes d'accès aux locaux techniques et immeubles du canton de Genève sont à formuler par les responsables d'entreprises pour les collaborateurs concernés.

Conformément à l'art 105^E RALCI, les demandes seront adressées à SIG pour décision et attribution :

REMARQUE : Nous vous remercions de n'apporter aucune modification dans le texte préimprimé de la présente formule et de nous adresser vos remarques et compléments sur un document séparé, annexé à votre demande

FORMULE DE DEMANDE

Demandeur (écrire en lettres majuscules lisibles ou timbre)

Raison sociale selon RC : Date :

Signature du représentant autorisé :

Responsable désigné pour la gestion des clés de service

Nom : Prénom :

N° AVS :

Détenteur (s) (SVP écrire lisiblement en lettres majuscules) :

Nom	Prénom	N° AVS (13 chiffres)

**Critères pour l'attribution de clés (art. 105A et 105E RALCI):
(veuillez souligner correctement la catégorie à laquelle vous appartenez)**

1	<p>Appartenir à une des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Entreprises privées de dépannage et d'intervention (cf. liste ci-dessous a)- Agences de sécurité- Agents de ville- Services techniques d'immeubles- Employés de l'Etat, de la Ville et des communes pour l'entretien et la voirie- Huissiers de justice
2	<p>Et justifier d'un service d'intervention technique et de réparation en tout temps dans les locaux ou sur les installations suivants (veuillez souligner correctement les locaux dans lesquels vous intervenez) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Immeubles- Locaux abritant les installations électriques générales- Transformateurs- Groupes de secours- Accumulateurs- Chaufferies

	<ul style="list-style-type: none"> - Locaux abritant les installations aérauliques - Locaux des machines d'ascenseurs et de monte-charge - Aires délimitées par des chaînes
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

a) Liste des entreprises privées de dépannage et d'intervention :
(veuillez souligner correctement la catégorie à laquelle vous appartenez)

- Installateurs électriciens
- Installateurs en machine d'ascenseur et monte-charge
- Installateurs en ventilation
- Entreprises devant intervenir sur les installations de sécurité, éclairage de secours, extincteurs, etc
- Agences immobilières
- Entreprises livrant des combustibles
- Installateurs sanitaires opérant dans des chaufferies
- Spécialistes en ferronnerie ou menuiserie fabriquant des portes équipées de serrures pour cylindres de service
- Installateurs d'antennes et de réseaux de communication
- Responsables de centres d'accueil pour requérants d'asile et responsables d'asiles psychiatriques, devant intervenir d'urgence

Si vous remplissez la totalité des critères ci-dessus, veuillez retourner la présente demande à l'adresse suivante :
 Services industriels de Genève – RH & SP – Unité SIGBAT (Clés de service) – Case postale 2777 – 1211 GENEVE 2

Validation :

Secteur	Unité SIGBAT	
	ACCEPTE	REFUSE
Date		
Signature		

Remarque :

.....

.....

Pièces à annexer, obligatoires avec chaque demande :

1. Extrait du RC relatif à l'entreprise
2. Courrier explicatif des interventions en tout temps et du besoin d'obtention de clés de service
3. Copie de l'autorisation d'installer ou de contrôler, délivrée par l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI, uniquement pour les installateurs électriciens et les organes de contrôle indépendants)
4. Transmettre les coordonnées complètes de l'entreprise (téléphone, fax, adresse, etc.)